



Le Conseil fédéral met en place les «Swiss Climate Scores» pour accroître la transparence climatique des placements financiers

Berne, 29.06.2022 - La place financière suisse veut se positionner en tant que leader au niveau mondial grâce à une transparence exemplaire en matière de protection du climat. C'est dans cette intention que, lors de sa séance du 29 juin 2022, le Conseil fédéral a adopté les «Swiss Climate Scores».

Les «Swiss Climate Scores» fournissent aux investisseurs institutionnels ou privés des informations fiables et comparables sur le degré de compatibilité de leurs placements financiers avec les objectifs climatiques internationaux. Le Conseil fédéral recommande aux acteurs suisses du marché financier d'appliquer les «Swiss Climate Scores» aux placements financiers et aux portefeuilles des clients lorsque cela s'avère judicieux.

Les «Swiss Climate Scores» incluent des indicateurs reflétant la situation actuelle en matière de climat des entreprises mondiales incluses dans des placements financiers ou des portefeuilles (état actuel), ainsi que des informations sur leur positionnement par rapport aux objectifs climatiques globaux (neutralité des émissions pour 2050). La neutralité des émissions implique que les émissions de gaz à effet de serre ne doivent pas dépasser la capacité d'absorption par des moyens naturels ou techniques au niveau mondial.

L'application volontaire des «Swiss Climate Scores» vise à accroître l'efficacité de la prise de décisions en matière de placement. Le soutien du passage à la neutralité des émissions peut présenter des opportunités économiques pour les investisseurs et leur permet en même temps de contribuer à l'atteinte des objectifs climatiques.

Pour garantir que les «Swiss Climate Scores» ne cessent à l'avenir de favoriser les «bonnes pratiques» dans le domaine de la transparence climatique, ils seront revus à intervalles

réguliers et, si nécessaire, adaptés pour refléter les connaissances les plus actuelles. Une première revue devrait avoir lieu dans le courant de 2023.

Le Conseil fédéral charge le Département fédéral des finances, en étroite coopération avec le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication, d'examiner d'ici à la fin de 2023 l'état d'avancement de l'introduction volontaire des «Swiss Climate Scores» par les acteurs suisses du marché financier.

Adresse pour l'envoi de questions

Communication

Secrétariat d'État aux questions financières internationales SFI

n° tél. +41 58 462 46 16, info@sif.admin.ch

Documents

 [«Swiss Climate Scores»](#) (PDF, 721 kB)

 [Questions et réponses concernant les «Swiss Climate Scores»](#) (PDF, 147 kB)

Auteur

Conseil fédéral

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil.html>

Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales

<http://www.sif.admin.ch>

Secrétariat général DETEC

<https://www.uvek.admin.ch/uvek/fr/home.html>

✉ [Contact](#)

Contact

[Informations destinées aux journalistes](#)



[Conférences de presse du Conseil fédéral](#)

Tous les communiqués de presse de l'administration fédérale

https://www.efd.admin.ch/content/efd/fr/home/le-dff/nsb-news_list.msg-id-89524.html